

Pour raison humanitaire: GADEM appelle à un moratoire sur l'application de la loi sur les migrants

**24.04.2020 | Pour raison humanitaire:
GADEM appelle à un moratoire sur
l'application de la loi sur les migrants**

Suite à la décision de prolonger le confinement, le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) appelle, pour des raisons humanitaire, les autorités marocaine à un moratoire sur l'application de la loi relative au séjour des étrangers au Maroc, durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Selon un communiqué de GADEM parvenu au journal « Al Oâmk», cette requête est motivée par «les fortes inquiétudes» de l'association face à la situation ces populations dont «la grande précarité se renforce» depuis l'annonce de l'état d'urgence.

A cet égard, GADEM révèle que des milliers de migrants sont «de plus en plus isolées et se retrouvent dans des conditions d'extrême vulnérabilité économique, sociale et humanitaire». Elle indique, en effet, avoir reçu «des témoignages de personnes menacées ou expulsées illégalement de leur logement en plein confinement». Elle révèle également que plusieurs «arrestations abusives» et «déplacements forcés de non ressortissantes marocaines vers des destinations éloignées des lieux de vie habituelle» ont été effectuées.

Tout en saluant «la célérité et l'effectivité de la réaction du gouvernement pour faire face à la pandémie» et «La multiplication des initiatives solidaires», GADEM estime que cela demeure insuffisant face à «l'urgence humanitaire que vivent» ces migrants. Dans ce contexte, elle appelle à la protection de leurs droits quelle que soit leur situation administrative, à «l'assistance aux plus vulnérables, sans discrimination», notamment pour ce qui est de l'accès aux services publics de santé et à tous les programmes de soutien» et à faciliter le travail des associations dans ce domaine.

Face à cette situation, GADEM préconise un moratoire pour raison humanitaire pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire sur l'application de la loi n°02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières concernant les dispositions liées au séjour des personnes régulièrement installées sur le territoire marocain.

Source : <https://fr.al3omk.com/10399.html>